



**VRS** Vereinigung Rettungssanitäter Schweiz  
**ASA** Association Suisse des Ambulanciers  
**ASS** Associazione Svizzera Soccorritori

Bahnhofstrasse 7b    www.vrs-asa.ch    Tel. 041 926 07 74  
6210 Sursee    info@vrs-asa.ch

Fribourg, 12 mai 2022

g:\c\_leistung\c1\_vm\vrs\01\_verbandsführung\01\_hv\2022\05\_protokoll\22  
0506ks\_f\_01\_protokoll\_hv\_2022.docx

## Procès-verbal de la 32<sup>ème</sup> assemblée générale 2022

<b>Date</b>	Jeudi, 12 mai 2022
<b>Heure</b>	17h00 – 18h00
<b>Lieu</b>	Forum Fribourg, Granges-Paccot (FR)
<b>Participants/-es</b>	Michael Schumann, président Renaud Jaquet, vice-président Michel Eigenmann, membre du comité David Hedinger, membre du comité Myriam Schild, membre du comité Peter Ott, membre du comité Elmar Rollwage, membre du comité  Katja Sieger, secrétariat général, procès-verbal  40 membres présents (selon la liste des présences)
<b>Excusée</b>	Christine Hunziker, membre du comité Andreas Jöhl, membre du comité

## Ordre du jour

<b>1. Accueil.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Élection des scrutateurs/-trices.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Approbation du rapport annuel 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Rapport sur l'utilisation des actifs VRR – fonds des cas juridiques.....</b>	<b>4</b>
<b>6. Approbation des comptes annuels et le rapport de l'organe de révision 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>7. Décharge au comité.....</b>	<b>5</b>
<b>8. Élections (comité, organe de révision) .....</b>	<b>5</b>
8.1 Élections comité .....	5
8.2 Élection de l'organe de révision.....	5
<b>9. Approbation du programme annuel 2022 .....</b>	<b>6</b>
<b>10. Motions.....</b>	<b>6</b>
10.1 Motions des membres .....	6
10.2 Motions du comité .....	6
<b>11. Motion de changement de nom et de logo, nouveau : Swiss Paramedic     Association / adaptation des statuts .....</b>	<b>7</b>
11.1 Changement du nom de l'Association Suisse des Ambulanciers ASA.....	7
11.2 Adaptation des statuts.....	7
<b>12. Approbation du budget 2022 .....</b>	<b>8</b>
<b>13. Adoption des cotisations des membres 2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>14. Divers .....</b>	<b>9</b>

## **1. Accueil**

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux participants et se réjouit qu'après 2 ans d'une assemblée générale écrite, une AG sur place aura lieu dans le cadre du Congrès suisse de médecine d'urgence.

## **2. Élection des scrutateurs/-trices**

Michael Schumann propose Ursula Blatter et Fadri Erni comme scrutateur/trice.

**L'assemblée élit les deux scrutateurs/-trices par 39 voix pour contre 1 voix abstention.**

Votants : 40

Majorité absolue : 21

Majorité des 2/3 : 27

## **3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021**

Le procès-verbal était joint à l'invitation. Les membres ne formulent ni d'objections ni de questions.

**Le procès-verbal est approuvé par 39 voix pour contre 1 voix abstention sans aucune correction.**

## **4. Approbation du rapport annuel 2021**

Le rapport annuel du président a été publié avec les documents de l'invitation.

Michael Schumann remercie tous les membres, les sections et les comités des sections, qui font un excellent travail.

Les thèmes centraux 2021 étaient les suivants :

Elmar Rollwage explique l'état actuel du plan d'études cadre ambulancier/ières dipl.

ES. Il y a surtout des changements pour les écoles/centres de formation. 6 champs de compétences principales sont désormais définis qui ne sont plus fixés par un nombre d'heures. Les écoles ont donc plus de liberté au niveau de la structuration et de la priorisation de ces champs de compétences.

Les thèmes tels que les interventions psychosociales ont particulièrement été pris en compte.

Il est souhaité d'adapter l'examen (suppression de l'examen de diplôme pratique dans les écoles) afin qu'il soit possible de garantir des examens de diplôme uniformes.

Des critères d'examen pour la pratique sont élaborés. Pour les examens de diplôme et les exemples de cas, l'ASCFS révisera également l'entretien professionnel.

Michael Schumann nous parle du sens et de l'objectif ainsi que des travaux au sein du groupe de travail « Médias + prises de position ASA ». Le groupe de travail organise des réunions 4x par an. Ceci en plus de la rédaction de prises de position ainsi que de traiter des questions relatives aux médias.

Renaud Jaquet fait un rapport sur la session web de « ASA en dialogue II » du 29 septembre 2021. Il a également mentionné des sessions web de l'ASA qui auront lieu en 2022 en Suisse alémanique le 11 avril et en Suisse romande le 25 avril. La prochaine

session web de l'ASA aura lieu le 14 novembre 2022 pour les membres juniors.  
La réunion stratégique a eu lieu le 9 septembre 2021.

En outre, Renaud Jaquet explique la collaboration et les actualités avec et en provenance des sections. Les sections sont également en contact étroit avec le comité dans le cadre de clarifications légales ou de thèmes régionaux.

Enfin, Michel Eigenmann donne des informations sur l'actualité du magazine « star of life ». Il souligne l'importance des annonces, qui ont enregistré un recul, et est confiant quant au fait que davantage d'annonces seront à nouveau réservées après la pandémie de Corona.

**Le rapport annuel 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## **5. Rapport sur l'utilisation des actifs VRR – fonds des cas juridiques**

En 2008, l'association Droit au service de sauvetage (VRR) avait, dans le cadre de sa dissolution, transmis ses actifs à l'ASA.

Par la suite, l'ASA avait constitué un fonds pour les cas juridiques, fonds qui présentait une somme globale de Fr. 20'272.95 au 31.12.2019.

Tous les membres actifs de l'ASA bénéficient de **l'assurance de protection juridique collective** que l'ASA a conclue avec l'assurance CAP Protection juridique à Zurich.

L'ASA verse la prime directement à la CAP. À partir du 1.1.2020, la prime avait été augmentée de Fr. 30.- à Fr. 35.- par membre/année. Au lieu d'augmenter la cotisation des membres, le comité de l'ASA avait décidé de dissoudre une partie de la provision du fonds des cas juridiques.

Pour le versement de la prime 2020 à la CAP, le montant de Fr. **10'000.-** (solde Fr. 10'272.95) était versé du fonds des cas juridiques.

Pour le versement de la prime 2021 à la CAP, le montant de Fr. **5'475.-** (solde Fr. 4'797.95) était versé du fonds des cas juridiques.

Les membres n'ont pas d'objection ou de question.

## **6. Approbation des comptes annuels et le rapport de l'organe de révision 2021**

En 2021, l'évolution du nombre des membres était positive. L'augmentation du nombre des membres représentait environ 1 à 2%. À la fin 2021, l'ASA comptait 1'871 membres. David Hedinger expliquait les comptes annuels. Les comptes annuels ont été clôturés à un niveau inférieur à celui prévu au budget. Au lieu d'une perte de Fr. 12'439.-, il en résulte une perte de Fr. 9'457.-. L'influence principale a été la nouvelle annulation du Congrès suisse de médecine d'urgence, qui n'a donc pas pu générer de recettes.

Les annonces dans le star of life ont connu une forte baisse, ce qui s'explique par le nombre réduit d'annonces commerciales déposées pendant la pandémie Covid19. Il y a cependant eu une augmentation des annonces en ligne, ce qui a permis de réduire le déficit.

En raison des réunions physiques annulées et des vidéoconférences, les honoraires et les frais du comité ont été moins élevés. Le nouveau groupe de travail « Médias et prises de

position ASA » a déjà tenu quelques réunions et divers documents de synthèse ont été élaborés, ce qui explique que les dépenses soient plus élevées que celles prévues au budget. L'application de l'ASA n'a pas pu être mise en œuvre en raison de l'ancien fournisseur et un nouveau fournisseur a été recherché. Le produit extraordinaire de Fr. 2'140.- correspond au remboursement déjà effectué par l'ancien fournisseur pour des prestations non fournies. Le site web a également été complètement remanié, la réunion stratégique a eu lieu et la session web (ASA en dialogue II) a été réalisée, c'est pourquoi les positions Projets Marketing et Site web sont plus élevées que budgétées. En gros, les autres produits et charges correspondent au budget. Les provisions pour les projets des sections étaient de nouveau constituées dans un compte séparé. En tout, ceux-ci augmentaient de Fr. 17'532.-. Au 31.12.2021, le capital de l'association s'élève à Fr. 131'621.49.

**Les membres approuvent les comptes annuels (39 voix pour et 1 abstention) et le rapport de l'organe de révision 2021 à l'unanimité.**

## **7. Décharge au comité**

Katja Sieger demande aux membres de donner décharge pour l'année 2021.  
**Les membres donnent décharge au comité à l'unanimité.**

## **8. Élections (comité, organe de révision)**

### **8.1 Élections comité**

Les membres du comité actuel se représentent pour une nouvelle période (2022-2023) :

- Michael Schumann, président
- Renaud Jaquet, vice-président
- Michel Eigenmann
- David Hedinger
- Christine Hunziker
- Andreas Jöhl
- Peter Ott
- Elmar Rollwage

Les membres du comité ont été élus en 2021 pour deux ans. Les réélections du comité existant auront à nouveau lieu lors de l'assemblée générale 2023.

Myriam Schild démissionne du comité pour l'AG 2022 et est remerciée par un cadeau et avec des applaudissements. L'ASA la remercie pour son grand engagement.

David Neel a démissionné du comité au cadre de l'AG 2020. En raison de la procédure écrite, l'AG n'a malheureusement pas pu avoir lieu sur place. Renaud Jaquet remercie encore une fois David Neel pour son grand engagement.

Emmanuel Müller se présente comme nouveau membre du comité.

**Emmanuel Müller est élu à l'unanimité comme membre du comité pour la période 2022-2023.**

### **8.2 Élection de l'organe de révision**

Le comité propose d'élire la Truvag Revisions AG à Sursee comme organe de révision.  
**L'assemblée des membres élit la Truvag Revisions AG à l'unanimité comme organe de révision.**

## **9. Approbation du programme annuel 2022**

Les membres du comité expliquent le programme annuel 2022.

### **Politique professionnelle et associative :**

- Maintenance et extension du réseau ASA.
- Mise en œuvre du nouveau nom et du logo de l'ASA conformément au nouveau design défini sur le site web et diffusion du nouveau nom auprès des membres, des organisations partenaires, etc.
- Les objectifs stratégiques seront poursuivis conformément en fonction du « Story of Strategy » adaptée et aux documents établis sur la base des résultats de la séance de réflexion stratégique de 2021.
- Le groupe de travail « Médias + prises de position ASA » s'occupe de thèmes actuels afin de présenter de manière optimale les profils professionnels au public.

### **Formation :**

- Le développement professionnel des ambulanciers/ières est activement encouragé (thème diplôme ES). ASA s'engage pour des solutions raisonnables, soutient et coordonne.
- Congrès Suisse de la médecine d'urgence : réaliser avec succès.
- Collaboration à la révision du plan d'études cadre ambulanciers ES et prise de position à ce sujet dans le sens des membres.

### **Communication :**

- Dès l'été 2022, la nouvelle application de l'ASA sera testée en Suisse romande. L'objectif est d'optimiser la communication avec et entre les membres.
- Une Websession d'ASA sera organisée séparément par langues pour tous les membres et une session web d'ASA sera organisée pour tous les membres juniors intéressés pour permettre aux membres d'échanger leurs expériences sur des sujets d'actualité tels que le développement de carrière.

**L'AG approuve le programme annuel 2022 à l'unanimité.**

## **10. Motions**

### **10.1 Motions des membres**

Aucune motion des membres n'a été soumise.

### **10.2 Motions du comité**

Voir point 11 de l'ordre du jour.

## 11. Motion de changement de nom et de logo, nouveau : Swiss Paramedic Association / adaptation des statuts

### 11.1 Changement du nom de l'Association Suisse des Ambulanciers ASA

Le nouveau nom « Swiss Paramedic Association » sera présenté au vote lors de l'assemblée générale du 12.5.2022 à Fribourg.

**Nouveau nom de l'ASA :**  
**Swiss Paramedic Association**

**Nouveau logo :**



### 11.2 Adaptation des statuts

Tout changement de nom éventuel d'ASA nécessite une modification des statuts en conséquence. C'est pourquoi ce vote nécessite le consentement des 2/3 des personnes présentes conformément à l'article 30 des statuts.

Avant	Nouveau
<p><b>Art. 1 Nom et siège social</b></p> <p>Sous le nom de</p> <p>Vereinigung Rettungssanitäter Schweiz VRS Association Suisse des Ambulanciers ASA Associazione Svizzera Soccorritori ASS</p> <p>est constitué une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse avec siège au secrétariat général. Il existe au niveau cantonal ou régional des associations professionnelles autonomes (nommées ci-après sections) d'ambulanciers diplômés* et de techniciens ambulanciers*, qui s'engagent pour les intérêts de leurs membres. Elles sont reconnues par l'ASA. Leurs statuts et activités ne doivent pas aller à l'encontre des statuts, du plan directeur ou de la stratégie de l'ASA.</p>	<p><b>Art. 1 Nom et siège social</b></p> <p>Sous le nom de</p> <p><b>Swiss Paramedic Association</b> <b>(nommé ci-après Swiss Paramedic)</b></p> <p>est constitué une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse avec siège au secrétariat général. Il existe au niveau cantonal ou régional des associations professionnelles autonomes (nommées ci-après sections) d'ambulanciers diplômés* et de techniciens ambulanciers*, qui s'engagent pour les intérêts de leurs membres. Elles sont reconnues par la <b>Swiss Paramedic</b>. Leurs statuts et activités ne doivent pas aller à l'encontre des statuts, du plan directeur ou de la stratégie de la <b>Swiss Paramedic</b>.</p>

## ASA

Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mai 2022

Toute modification correspondante de l'article 1 des statuts implique en outre l'utilisation des appellations de l'abréviation « ASA » et le nom « Association Suisse des Ambulanciers » avec le nouveau nom « Swiss Paramedic Association » (forme abrégée « Swiss Paramedic ») dans l'ensemble des statuts. Nous renonçons à dresser ici la liste de tous les passages concernés. Retrouvez la dernière version des statuts [ici](#).

Le comité de l'ASA propose d'adopter le nouveau nom et le logo pour « Swiss Paramedic Association » et de procéder à l'adaptation correspondante des statuts.

### **Vote nouveau nom Swiss Paramedic Association (incl. logo) + adaptation des statuts :**

38 voix pour  
0 voix contre  
2 abstentions

### **Vote de la forme abrégée Swiss Paramedic :**

37 voix pour  
2 voix contre  
1 abstention

**L'assemblée générale approuve ainsi le nouveau nom de « Swiss Paramedic Association » (forme abrégée « Swiss Paramedic ») ainsi que la modification des statuts qui en découle.**

La mise en œuvre définitive pour le nouveau nom et le logo se fera en continu et doit être réalisé principalement d'ici le 1er janvier 2023.

## **12. Approbation du budget 2022**

Le budget 2022 prévoit une perte de Fr. 7'553.15.

Du point de vue budgétaire, la création de l'application sera importante en 2022 (1ère année de frais fixes + frais de login d'environ Fr. 17'300.-). Les frais fixes uniques ainsi que la moitié des frais de login sont pris en charge par les sections, l'autre moitié des frais de login par l'ASA.

Désormais, les sections et l'ASA prennent en charge temporairement le sponsoring des prix de diplôme à Fr. 500.- pour les 7 prestataires de formation en Suisse.

Dans tous les autres domaines, seulement des adaptations mineures ont été apportées sur la base de l'année précédente ainsi que de l'évolution du nombre des membres et du développement de la numérisation.

En outre, il faut s'attendre à ce que le Congrès suisse de médecine d'urgence de cette année ne génère aucun bénéfice, car il faut s'attendre à une baisse du nombre de participants et d'exposants en raison de la pandémie Covid19.

La planification financière était adaptée en conséquence afin que le capital propre ne tombe pas sous le seuil des Fr. 100'000.-.

**Les votants approuvent le budget 2022 à l'unanimité.**

### **13. Adoption des cotisations des membres 2023**

Les cotisations des membres ne changent pas pour 2023.

- Membre actif\* Fr. 120.-
- Membre junior Fr. 40.-
- Membre passif Fr. 55.-

\* Les membres des sections suivantes paient une cotisation supplémentaire de Fr. 20.-/année : FR, GE, NE, VD, VS, TI, Ostschweiz

**L'assemblée générale approuve les cotisations de membres 2023 inchangées par 39 voix pour et 1 voix contre.**

Le comité prévoit d'augmenter les cotisations des membres en 2024. Quelques prestations de service pour les membres se sont ajoutées au fil des années et les primes de l'assurance protection juridique CAP ont été augmentées, ce qui a entraîné une hausse des dépenses courantes. De plus amples informations seront fournies dans l'invitation à l'assemblée générale 2023.

### **14. Divers**

Renaud Jaquet et Emmanuel Müller présentent la nouvelle application et expliquent les différentes possibilités :

- Contributions attrayantes et une app auto-explicative
- Chaînes d'information
- Contacts
- Chat / Chats de groupe
- Stockage des documents
- Enquête / concours
- Différentes chaînes, fonctions, actualités, création de favoris, fonction de recherche, notifications et possibilités d'écrire une contributions

L'application sera définitivement lancée pour les 5 sections en Suisse romande et devrait, dans la mesure du possible, être disponible en ligne d'ici l'été après l'AG. Quand le contenu sera approuvé, l'application sera accessible pour les membres de ces 5 sections qui recevront une lettre personnalisée par la poste contenant les informations pour l'installation de l'application.

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur participation et leur souhaite une suite captivante du Congrès suisse de médecine d'urgence. Il remercie ses collègues du comité ainsi que tous les collaborateurs qui œuvrent au sein de l'ASA.

#### **Association Suisse des Ambulanciers (ASA)**



Katja Sieger  
Secrétariat général